

<https://www.fenvac.eu/proces-de-l-attentat-de-saint-4830>



**PROCES DE L'ATTENTAT DE
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
| UNE PREMIERE SEMAINE
REVELANT LES PROFILS DES
ACCUSES ET LES** Date de mise en ligne : vendredi 18 février 2022
**TEMOIGNAGES
BOULEVERSANTS DES
PARTIES CIVILES**

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

- Actualités des événements suivis -

Lundi 14 février 2022 s'ouvre le procès de l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray, commis le 26 juillet 2016, dans lequel le Père Hamel avait été assassiné alors qu'il célébrait la messe. L'audience se tient devant la Cour d'assises spécialement composée de Paris et devrait durer deux mois environ. La FENVAC, partie civile dans l'instruction judiciaire, sera présente ou représentée quotidiennement lors des débats. Il est attendu de ce temps judiciaire que toute la lumière soit faite sur les circonstances de ce drame qui a profondément marqué l'Église ainsi que l'ensemble de la collectivité. Il s'agit du premier attentat islamiste commis en Europe visant directement un représentant de l'Église.

Cette première journée de procès est marquée par l'interrogatoire de personnalité de l'accusé, Farid KHELIL. Franco-algérien, ce dernier prend la parole et déclare très rapidement qu'il conteste les faits. Évoquant son enfance, M. KHELIL déclare que sa mère se faisait appeler Kate afin de s'intégrer au maximum dans la société française. Il précise qu'en famille, ils ne parlaient pas arabe entre eux, ni de religion, ajoutant qu'ils sont français et vivaient à la française.

M. KHELIL a trois enfants, dont un fils avec qui il décrit une relation fusionnelle. Il évoque sa fille ainée née d'une première relation qui a 16 ans aujourd'hui et avec qui il n'a plus de contact. Souffrant à une période de cette situation, il explique avoir accepté cette distance aujourd'hui.

Ancien chauffeur routier, M. KHELIL a travaillé pendant longtemps au sein de la même entreprise jusqu'à son licenciement économique qu'il a mal vécu.

Dans le cadre de sa détention, M. KHELIL explique qu'il se cultive, qu'il lit beaucoup, et écoute la radio. Il précise avoir un intérêt particulier pour l'histoire. Il confie avoir trouvé des points positifs à son incarcération, notamment le fait d'être sobre.

S'agissant de sa vie sentimentale, il a eu trois relations avec des femmes différentes, et explique s'être séparé de la mère de ses deux derniers enfants pour une autre femme avec qui il est resté quelque mois. L'accusé décrit une vie sentimentale et sexuelle agitée avec des relations avec des femmes comme des hommes.

Cousin avec Abdel-Malik PETITJEAN, un des auteurs de l'attentat, il déclare qu'il ne le connaissait pas bien, cependant c'est M. PETITJEAN qui a installé l'application Telegram sur le téléphone de l'accusé.

Consommateur de cannabis, M. KHELIL déclare qu'il n'est pas religieux, ni pratiquant et qu'il n'a pas de religion particulière.

Vient ensuite l'interrogatoire de personnalité du deuxième accusé, M. Yassine SEBAIHIA, également franco-algérien. Son enfance a aussi été marquée par la séparation de ses parents quand il avait sept ans ; Contexte qu'il a mal vécu malgré une enfance qu'il décrit plutôt heureuse.

Diplômé d'un BEP en électronique en 2012, M. SEBAIHIA a repris les études lors de sa détention dont il obtiendra des diplômes expliquant que son incarcération lui a permis d'étudier sans souffrir de la pression familiale. Il suit également des cours de français et d'histoire géographie en détention.

En couple avec Jenny D., aide-soignante, pendant quelque temps, l'accusé est aujourd'hui célibataire et sans enfant.

Sur son passé judiciaire, M. SEBAIHIA a un casier vierge et n'a jamais fait l'objet de condamnation. Décrit comme assidu dans ses prières, il lit beaucoup d'ouvrages dont une partie sur la religion. Il se décrit comme solitaire, et comme n'étant pas un grand communicant.

Mardi 15 février 2022, c'est le troisième accusé, Jean-Philippe Steven JEAN-LOUIS, qui est entendu par la Cour s'agissant de sa personnalité. Celui-ci raconte sa naissance à cinq mois de grossesse. Grand prématuré, il passe les deux premières années de sa vie en couveuse. Dès le début, il est coupé de sa mère. Son père part très tôt et il se retrouve sans lien affectif avec sa famille. Son parcours est ainsi marqué par la solitude, renforcé par une maladie empêchant une scolarisation continue et un placement en foyer de l'âge de douze à dix-sept ans. M. Jean-Philippe Steven JEAN-LOUIS est ainsi revenu sur ses années en foyer décrivant un contexte de violence permanente. Il décrit les violences sexuelles courantes dans le foyer, refusant ensuite de répondre à la question de son avocat sur

le viol qu'il aurait subi.

Ce contexte aurait ainsi poussé M. Jean-Philippe Steven JEAN-LOUIS à se replier sur lui-même. L'ensemble des éléments présentés fait état d'une personne introvertie, timide qui passe ses journées dans sa chambre sur les réseaux sociaux. Il crée peu de liens d'amitié et à dix-sept ans se retrouve expulsé du foyer suite à ce qu'il décrit comme une « une multitude d'évènements ». Il va alors retourner vivre chez sa mère et entièrement se fermer au monde extérieur. Il se convertit à l'Islam en 2014, sa famille étant de confession chrétienne. Sans travail, il se plonge dans les réseaux sociaux et lie une relation amoureuse avec une certaine Hanane qu'il rencontre via Facebook dans le cadre d'un débat sur la Syrie. Il ne va la rencontrer qu'une seule fois avant qu'elle ne parte en Syrie où elle réside aujourd'hui. Le Président revient ensuite sur ses liens avec les protagonistes de l'attentat. Il répond n'avoir eu de liens qu'avec Abdel-Malik PETITJEAN qu'il rencontrera deux semaines avant son départ pour la Syrie et le décrit comme ayant un comportement normal.

Le témoin SDAT 30 vient ensuite s'exprimer à la barre. Il fait une présentation des différents éléments de l'enquête et du déroulement de l'attentat. Le Président relève ainsi que les signes religieux ont été jetés au sol et piétinés à travers l'Église de Saint-Étienne-du-Rouvray confirmant la symbolique sous-jacente de cet attentat. Le témoin présente dans un deuxième temps les éléments de vidéosurveillance permettant d'apercevoir les deux protagonistes de l'attentat aux alentours de l'Église plusieurs jours avant qu'ils ne passent à l'action. Pour le témoin, un doute semble persister au sujet de la vidéo prise par M. Guy COPONET sur les ordres des terroristes. Le téléphone en question ayant été détruit et la vidéo n'étant apparue dans aucune publication, il n'est pas possible de confirmer son existence ou si elle a été transmise.

Les avocats des parties civiles interrogent ensuite le témoin sur de possibles dysfonctionnements internes. En effet, des éléments démontreraient que la Direction de Renseignement de la Préfecture de Police, ainsi que d'autres services, avaient identifié Adel KERMICHE, l'un des assaillants, comme auteur des publications sur sa chaîne Telegram, via laquelle est envoyée sa vidéo d'allégeance à l'État Islamique, dès le 22 juillet. Le témoin répond qu'il ne saurait répondre quant à la date à laquelle ses services ont eu connaissance de cette information.

C'est jeudi, 17 février 2022, que Monsieur Guy COPONET, victime survivante de l'attentat, s'est exprimé devant la Cour. Monsieur COPONET avait été grièvement blessé lors de l'attaque, jour de son anniversaire où il fêtait ses 87 ans. Décrivant les faits dans le détail, Monsieur COPONET explique que les terroristes l'ont chargé dans un premier temps de filmer la scène de l'agression du Père Hamel en lui remettant un téléphone entre les mains. Il raconte que le prêtre s'était défendu criant aux auteurs « Satan va-t'en », avant qu'ils ne l'assassinent. C'est ensuite vers lui que les tueurs se sont tournés. Monsieur COPONET explique avoir tenté de les raisonner en disant à celui qui s'approchait « allons qu'est ce que tu vas faire, tu vas tuer ton grand père ? », mais à peine avait-il eu le temps de prononcer ces quelques mots qu'il recevait trois à quatre coups de couteau, un dans la gorge, un dans le dos et un dans le bras. Les tueurs ont ensuite « jeté » M. COPONET depuis l'autel, qui dévalait trois marches avant d'atterrir sur le sol. La victime décrit s'être tenu la gorge pour stopper le sang et ne plus bouger pour que les terroristes ne s'aperçoivent pas qu'il était encore en vie. Le vieux monsieur se souvient ensuite d'une discussion sur le coran et l'Église entre les agresseurs et les soeurs présentes dans l'Église, précisant en début de conversation qu'ils ne tueraient pas les femmes. Ils se sont ensuite mis à détruire l'intérieur du lieu de culte, explique-t-il. Puis les tueurs auraient commencé à s'inquiéter de ne pas voir arriver les forces de l'ordre, c'est finalement l'une des soeurs qui parviendra à sortir afin de les alerter. Monsieur COPONET explique qu'il luttait pour rester en vie : « on fait appel à toute sa vie personnelle, tous les enfants de la famille, les présences spirituelles qu'on a pu avoir, qu'on continue à avoir. On rentre en prière perpétuelle, en train de remettre sur pied tout ce qu'on a fait et vers lequel on peut aller ». Monsieur COPONET explique qu'il priait encore lorsqu'il a compris que les secours arrivaient enfin. C'est alors qu'il récite devant une Cour d'assises solennelle et silencieuse, comme il l'avait fait ce jour-là dans sa tête, d'une voix tremblante et émue « Je vous salue Marie ».

M. COPONET explique que sa femme qui a assisté à toute la scène a été très traumatisée, il confie : « elle a souffert bien plus que moi », l'ayant cru mort, la vieille dame ne s'en est jamais remise et s'est éteinte quelques

années après l'attentat.

Répondant aux questions du Président, Monsieur COPONET confie qu'il pense aux assassins tous les matins quand ils se rasent là où la zone est devenue depuis insensible.

Quand le Président demande ce que Monsieur attend du procès, il répond d'un ton très doux : « le rêve, ça serait que ceux qui ont donné des ordres et ont formé ceux qui sont venus, qu'ils viennent demander pardon à tous ceux à qui ils ont fait de la peine ; ça serait un rétablissement de communauté, car quand on ne pardonne pas, ça devient forcément de la haine, on en veut, c'est invivable ».

Sont ensuite auditionnés le fils et la fille de M. COPONET. François COPONET, explique avoir été alerté par sa mère de ce qui était arrivé à son père. En route pour la retrouver, il avait mis la radio dans sa voiture et raconte qu'il a entendu : « le paroissien est entre la vie et la mort », il savait que c'était son père. Arrivant sur les lieux, il est très rapidement rassuré par l'urgentiste et retrouve plus tard M. Guy COPONET à l'hôpital qui paraissait en forme et n'arrêtait pas de parler, décrit-il, il déclare : « C'était incroyable, un miraculé ». M. COPONET termine son audition en confiant son souhait que la justice se fasse et que s'il y a des complices, qu'ils soient condamnés.

Madame Anne COPONET, deuxième enfant de M. Guy COPONET, arrive à la barre et commence son audition en lisant un témoignage que sa mère avait fait dans une revue du diocèse. Anne COPONET raconte avoir voulu ne surtout pas faire d'amalgame, et avoir rencontré l'imam, Mohamed KARABILA dont l'aide lui a été très précieuse : « il m'a accueilli à bras ouverts, première chose que j'ai vue c'est une grande banderole avec marqué « Mosquée en deuil ». »

Madame COPONET termine en s'adressant aux accusés : « Dans le coran, sourates 6 verset 151, Ne tuez pas la personne humaine car Allah l'a déclarée sacrée. Donc c'est complètement aux antipodes, essayez de vous rappeler ça. »

Cette matinée s'achève par une prise de parole de l'accusé, Farid KHELIL, s'adressant à Monsieur COPONET : « Ça fait cinq ans et demi que j'essaie de vous parler, vous m'avez bouleversé, vous avez dit que vous pensiez aux deux lascars quand vous vous rasez, moi je pense au Père HAMEL, j'aurais dû faire plus pour éviter cette tragédie, je vous demande pardon de pas avoir fait le plus que je peux pour éviter le drame, (...), c'est à vous et au Père HAMEL que je pense tous les matins. »

La journée se poursuit avec l'audition de Roseline HAMEL, soeur du Père Hamel. Madame HAMEL commence par présenter le Père HAMEL comme un homme toujours réconfortant, réconciliant, patient, discret, vivant dans la simplicité, consacrant sa vie aux autres et qui avait pour passion l'orgue. Elle raconte ensuite les dernières journées passées auprès de son frère et le déroulement de cette journée du 26 juillet : (l'annonce de cette prise d'otage dans l'église, l'attente avec sa fille dans la cour des pompes funèbres). Madame HAMEL explique s'être mise à hurler jusqu'à se percer un de ses poumons lorsqu'elle apprend la mort de son frère. Elle rencontrera M. HOLLANDE, Président de la République, et son ministre de l'Intérieur ; et fera part de son regret que celui-ci n'ait pas pris plus de temps avec sa famille étant attendu par les journalistes.

Roseline HAMEL s'adresse ensuite aux accusés « Même avec ma grande souffrance, vous n'aurez pas ma haine ». Elle déclare à la barre : « Mon frère est devenu le frère universel à chacun de nous » pointant du doigt les accusés et l'ensemble de la salle en disant « C'est ton frère » à plusieurs reprises.

Roseline HAMEL indique ensuite à la Cour « Sur le pardon, on nous a d'abord demandé si j'avais la haine, ce fût silence complet, ça ne nous avait pas effleuré l'esprit. Ensuite, émerge de ce silence la voix de ma famille qui disait que cette souffrance était tellement immense qu'on n'a pas de place pour la haine ». Roseline HAMEL précise qu'elle a commencé depuis ce jour à marcher sur les pas de son frère, Jacques HAMEL. Elle explique s'être demandé qui pouvait souffrir plus qu'elle, elle a pensé à la mère de celui qui avait commis l'acte, Madame KERMICHE. Elle raconte sa rencontre avec elle « Je ne venais pas chercher un pardon, je lui proposais mon aide car nous étions deux mamans en souffrance ».

A la fin de l'audition de Madame HAMEL, l'accusé Farid KHELIL s'adresse à cette dernière et déclare « Madame HAMEL, je vous demande pardon de cette négligence criminelle », ce à quoi Madame HAMEL répond avouer que

ces paroles lui font du bien.

La première fille de Roseline HAMEL, Angélique D., prend ensuite la parole et explique son lien fort avec le Père HAMEL. Son oncle était une figure paternelle très présente, elle le décrit comme un homme de coeur, d'esprit, très patient, attentif, à l'écoute, réservé mais aussi très ouvert à la discussion, qui travaillait avec des personnes de confession musulmane. Angélique D., explique que le Père Hamel lui a transmis des graines de tolérance et lui a appris à toujours avoir l'esprit ouvert, d'avoir du discernement et de comprendre les choses. Elle raconte ensuite cette journée du 26 juillet 2016, sa présence auprès de sa mère lorsqu'elle a appris le décès de son oncle.

Ensuite, vient l'audition de la petite fille de Roseline HAMEL, Suzon D. N'étant pas à Saint-Étienne-du-Rouvray lors des faits, elle raconte l'immense stress ressenti ce jour du 26 juillet lorsqu'elle apprend la prise d'otage, pensant que toute sa famille était en danger. Elle décrit cette attente comme longue et interminable. Madame Suzon D., fait part de son incompréhension lorsqu'elle n'a pas été reconnue comme victime par le FGTI, son dossier ayant été rejeté à plusieurs reprises. Elle raconte avoir dû se replonger dans des souvenirs pour justifier ce lien fort qui l'unissait à son grand-oncle et sa déception face à cette réponse « les éléments apportés ne prouvent pas les liens de famille ». Jessica D., la deuxième fille de Roseline HAMEL est à son tour auditionnée. Elle décrit sa proximité et son lien avec le Père HAMEL. Jessica D., confie avoir oublié ses filles chez elle après avoir appris la nouvelle pendant quelques minutes tellement le choc l'a anéanti. Elle décrit son oncle comme un homme juste qui essayait toujours de faire le bien autour de lui.

S'ensuit le témoignage du Père Paul V., prêtre catholique de Rouen, qui décrit à son tour le Père HAMEL comme une personne transmettant le bonheur, donnant sa vie à la paroisse et faisant du bien autour de lui.

Est cité à comparaître ensuite un témoin, Hubert W., le maire de Saint-Étienne-du-Rouvray, racontant cette journée du 26 juillet 2016 et les conséquences de cet attentat sur la commune qui a été très marquée. Dans cette continuité, M. Mohamed KARABILA est entendu en tant que Président de la mosquée de Saint-Étienne-du-Rouvray et interrogé sur sa connaissance de la radicalisation de Adel KERMICHE.

Mgr Dominique LEBRUN, archevêque de Rouen, vient ensuite à la barre en tant que partie civile. Présentant à la Cour l'étoile du Père Hamel, il raconte son pèlerinage à Rome en 2016 avec la famille du Père HAMEL. Il explique ensuite que Jacques HAMEL est allé jusqu'au bout et n'a pas renié sa foi. Il confie qu'il ne pensait pas qu'un jour l'Église serait visée par un attentat.

Adrien C., islamologue, enseignant en théologie islamique, est le dernier témoin de ce jeudi, celui-ci définit des termes tels que le djihad et le salafisme traditionnel et souligne l'importance pour les musulmans de se réapproprier leur tradition théologique riche, souvent méconnue.

La semaine s'est terminée avec l'audition d'un enquêteur, Chef de service entre septembre 2012 et septembre 2020 à la sous-direction judiciaire de la DGSI. Ce dernier est revenu sur le contexte géopolitique de l'époque et les actions inspirées et commanditées par l'EI.

L'après-midi, c'est un témoin de la sous-direction anti-terroriste qui est venu s'exprimer afin de faire une présentation générale de l'enquête et ainsi revenir sur les parcours et rôles d'Adel KERMICHE, Abdel-Malik PETITJEAN et Rachid KASSIM.

S'agissant d'Adel KERMICHE, un des auteurs directs de l'attentat, l'enquêteur explique que la famille avait constaté une radicalisation avec un discours très religieux tenu par l'intéressé. Ses codétenus ont indiqué qu'il ne parlait que de Daech. Le témoin révèle que le 22 juillet soit trois jours avant l'attentat, A. KERMICHE est entré en contact avec l'autre auteur, Abdel-Malik PETITJEAN à son domicile où ils ont discuté de leur détermination et de l'importance de l'impact de l'attaque.

Grand utilisateur de Telegram, il crée une chaîne où il y adopte une position de savant pouvant partager sa science islamique et où il répond à des questions.

S'agissant de Rachid KASSIM, l'accusé absent mais présumé mort le 10 février 2017 à la suite d'un bombardement, est un djihadiste français qui a rejoint l'état islamique en 2015, il endosse rapidement, à la suite d'une blessure au

genou, un rôle de figure médiatique majeure en se montrant actif sur les réseaux sociaux.

En raison de la situation géopolitique en 2016 qui conduit à un renforcement des contrôles aux frontières, R. KASSIM conseille d'agir directement sur le sol français. Il est d'ailleurs impliqué dans le projet d'attentat des bonbonnes de gaz à Paris où il a joué un rôle d'instigateur. Il adresse également des menaces à la France après avoir décapité deux prisonniers.

Dans le cadre du dossier de l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray, il est établi que R. KASSIM a entretenu des contacts avec les différents protagonistes, notamment des contacts directs avec F. KHELIL, mais aussi Y. SEBAIHIA qui suivait sa chaîne et JP. JEAN-LOUIS qui était régulièrement mentionné sur des vidéos.

Enfin, la radicalisation du deuxième auteur direct, Abdel-Malik PETITJEAN, remonterait à l'année 2015. Il fait une vidéo sur Telegram le 19 juillet 2016 menaçant la France en indiquant qu'il va faire une attaque. Il va également faire une vidéo où en plus de menaces, il prête allégeance.